



Les qualités d'une famille d'accueil :

- ♥ Être dans la bienveillance
- ♥ Développer une affection réciproque
- ♥ Être patient et tolérant, l'enfant ou l'adolescent peut être en souffrance
- ♥ Participer à son éveil intellectuel, affectif, culturel
- ♥ Expliquer le respect
- ♥ Savoir prendre du recul, travailler avec le service de protection de l'enfance
- ♥ Savoir communiquer avec un enfant ou un jeune et savoir observer son comportement
- ♥ Être disponible et ouvert d'esprit
- ♥ Accepter que l'accompagnement ne puisse pas porter ses fruits immédiatement
- ♥ Être conscient que cet enfant a des parents, respecter leur place et l'accompagner dans la perspective de son retour dans sa famille

DE NOMBREUX ENFANTS ONT BESOIN DE FAMILLE D'ACCUEIL



Accueillir un moment,
construire pour longtemps.

Renseignez-vous au 20 44 88

LA DIRECTION PROVINCIALE
DE L'ACTION SANITAIRE
ET SOCIALE (DPASS)
Des professionnels proches de vous



Accueillir un moment,
construire pour longtemps.



Direction Provinciale de l'Action Sanitaire et Sociale (DPASS)
5, rue Gallieni, immeuble Gallieni
BP U2 98845 - Nouméa CEDEX
Tél. 20 44 00 (standard)

  province-sud.nc
  webtv.province-sud.nc



La province Sud se voit confier des enfants ou des jeunes en danger, souvent sur décision d'un juge des enfants

En province Sud, plus de 200 enfants sont accueillis en foyer ou en famille d'accueil.

Pour favoriser les accompagnements personnalisés et chaleureux, le placement dans les familles d'accueil est privilégié.



Le placement d'un enfant ou d'un jeune est toujours provisoire.

Ainsi, tout est fait pour que l'enfant puisse rejoindre sa famille dès que possible.



Pour être famille d'accueil, il est nécessaire :

- ♥ D'avoir plus de 25 ans et moins de 65.
- ♥ Avoir un casier judiciaire vierge.
- ♥ Ne pas avoir de chien de catégorie dangereuse ou autre animal dangereux.

La procédure d'agrément dure environ 4 mois.
Elle comprend le dépôt d'un dossier, des entretiens avec des professionnels de la protection de l'enfance et au moins une visite à domicile.

FAMILLE DE CŒUR  FAMILLE D'ACCUEIL

Être Famille d'accueil, c'est accueillir chez soi un enfant ou un jeune en danger.

La famille d'accueil est soutenue et conseillée en permanence par des professionnels spécialistes de la protection de l'enfance. Elle n'a pas de relation directe avec les parents de l'enfant accueilli.

Les séjours des enfants au sein de la famille d'accueil peuvent être permanents ou temporaires : une partie de la semaine, pendant les vacances, en relai d'autres structures...

On peut être famille d'accueil et conserver son activité professionnelle. Chaque accueil d'enfant ou de jeune donne lieu à des indemnités mensuelles non imposables.

Être Famille d'accueil, c'est aussi vivre avec sa propre famille les notions de partage et de solidarité.

Aider un enfant ou un jeune à dépasser les difficultés et envisager l'avenir avec confiance et s'ouvrir à d'autres cultures.

Être Famille d'accueil, c'est donner, mais aussi recevoir.

Pour tout renseignement, contacter la Direction Provinciale de l'Action sanitaire et sociale au 20 44 88. Une rencontre vous sera proposée dans 8 jours permettant de répondre à toutes vos questions !